

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: CASTELAIN-JEDOR, Céline (DGOS/SOUS-DIR REGULATION OFFRE SOINS/R3)
Envoyé: mardi 30 mars 2021 10:55
À: PERROT, Catherine (ARS-ARA/DIRECTION EFFICIENCE DE L'OFFRE DE SOINS/ORGANISATION ET); LALLE, Dominique (ARS-ARA/DOS/DDPGOPR); COULOUX, Leila (ARS-OC/DOSA/ETABLISSEMENTS-DE-SANTE); CROZE, Régis (ARS-OC/DOSA); RICAUT-LAROSE, Benoit (ARS-OC); CARRERAS, Fernand (ARS-OC); CONAN, Gwenaëlle (ARS-BRETAGNE/DTARS-29/SANTE PUBLIQUE); ZAMPARUTTI, Patrick (ARS-BRETAGNE/DCTP); PINEAU, Véronique (ARS-BRETAGNE/DSP-PHARMACIE- PRODUITS DE SANTE ET BIOLOGIE MEDICA); AZARD, Julie (ARS-NA/DIRECTION SANTE PUBLIQUE/POLE QUALITE-SECURITE-SOINS); PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP); DEYDIER, Odile (ARS-BFC/BFC/DSP); PAYEN, Nicolas (DIRECTION DE L'OFFRE DE SOINS); SUBERBIELLE, Caroline (ARS-IDF/OSMS/CONSEIL-MED); FOVEAU-DEFONTAINE, Caroline (ARS-HDF); PANDOLFO, Maryse (ARS-HDF); JAYET, Isabelle (ARS-IDF/OSMS/POLE-AMBUL-OROA); JASION, Christine (ARS-GRANDEST); NABOULET, Jean-Philippe; TRITZ, Armelle (ARS-GRANDEST/ARS ACAL/DSDP); BOUSSEMARY, Pierre (ARS-HDF); MATHONNET, Florence (ARS-CVL/DIRECTION SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE/DEPARTEMENT VEILLE ET SECURITE SANITAIRES); MALBLANC, Sophie (ARS-GRANDEST/ARS ACAL/DSDP); PEILLARD, Laurent (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR); BASSO, Stéphanie (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR); BRANDT, Joël (ARS-MAYOTTE); OUADI, Vanessa (ARS-PDL); SIHAMBEDY, Géraldine (ARS-PDL); DAGHER-BONDAZ, Nathalie (ARS-NA/DIRECTION SANTE PUBLIQUE/VEILLE ET SECURITE SANITAIRE); DELPECH, Jean-Maurice (ARS-NA/DIRECTION OFFRE SANITAIRE MEDICO-SOCIALE); COTE, Franck (ARS-CORSE/DIRECTION ORGANISATION & QUALITE DE L'OFFRE DE SOINS/PHARMACIE); THUAL, Régis (ARS-REUNION/DELEGATION-REUNION/OFFRE-DE-SOINS); BALLU, Olivier (ARS-MARTINIQUE/MRICEA); PRAT, Christophe (ARS-GUYANE); SAINT-MARTIN, Patrick (ARS-GUADELOUPE/POLE VEILLE SANITAIRE); ARS-BFC-COVID19-BIOLOGIE; BABY, Jeanne (ARS-BRETAGNE/DSRS); CONTE, Emmanuelle (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR); VAILLANT, Cécile (ARS-PDL); ARS-CVL-PHARMACIE-BIOLOGIE; LAUVIN, Cécile (ARS-IDF/OSMS/POLE-ETABSANTE-SSBES-PUB); CLAVIER, Florine (VSS); DIEUDONNE, Boris (ARS-MAYOTTE)
Cc: PIERRET, Stéphanie (DGOS); BRANCO, Olivia (DGOS/SOUS-DIR REGULATION OFFRE SOINS/R1); MICHALOUX, Vincent (DGOS/SOUS-DIR REGULATION OFFRE SOINS/R1); LEPAICHEUX, Esther (DGOS/SOUS-DIR REGULATION OFFRE SOINS/R3); VALADE, Sandrine (DGOS/SOUS-DIR REGULATION OFFRE SOINS/R3); PELLEN, Laurent (SGMCAS)
Objet: Biologie délocalisée - délégation des crédits du FIR

Mesdames, Messieurs,

Le pacte de refondation des urgences et l'article 67 de la LFSS 2020 visent à élargir le cadre de la pratique de la biologie délocalisée au sein des structures de premiers recours (à ce stade, les projets de textes ciblent essentiellement les maisons de santé, les centres de santé ou les cabinets médicaux) afin de limiter le recours aux urgences pour les examens de biologie de « routine ». L'objectif est de favoriser, comme alternative aux passages aux urgences, l'accès des patients à des examens de biologie dans le cadre d'explorations non programmées.

Cette mesure fait l'objet d'un financement provisoire pour accompagner la montée en charge progressive du dispositif. Cet accompagnement se matérialise par une dotation FIR, dont les premiers crédits ont été délégués dans le cadre de la première circulaire FIR pour 2021. *L'arrêté du 18 février 2021 fixant pour l'année 2021 le montant des dotations des régimes obligatoires de base d'assurance maladie au fonds d'intervention régional des agences régionales de santé* précise les montants des crédits qui vous sont délégués.

Cette délégation devance les textes réglementaires (révision de l'arrêté du 13 août 2014 fixant les catégories de professionnels de santé autorisés à réaliser des prélèvements d'échantillons biologiques aux fins d'un examen de biologie médicale et la phase analytique de l'examen de biologie médicale en dehors d'un laboratoire de biologie médicale ainsi

que les lieux de réalisation de ces phases) encadrant la mise en application de cette mesure, qui font actuellement l'objet de travaux et dont la publication est prévue d'ici la fin du 1^e semestre. Ces textes permettront de donner un cadre dans lequel la délégation de ces crédits devra s'inscrire afin d'impulser ce dispositif.

Nous restons à votre disposition pour tout complément.

Cordialement,

Céline Castelain-Jédor

Cheffe de bureau

Plateaux techniques et prises en charge hospitalières aiguës (R3)

Sous-direction de la régulation de l'offre de soins

14, avenue Duquesne, 75007 PARIS – Pièce 4039

Tél : 01 40 56 45 69



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'offre de soins**

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préservez l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !